

Mentions légales

Éditeur du site

Le Chineur du Passé Simple
Entreprise Individuelle – Martin Pascal
SIREN : 439 109 919
TVA non applicable – article 293B du CGI
Siège social : 1586 route des Mas, 46320 Reyrevignes – France
Email : contact@lechineurdupassesimple.fr
Responsable de la publication : Martin Pascal (représentant légal)

Hébergement du site

Webador
Société : JouvWeb B.V.
Adresse : Torenallee 20, 5617 BC
Eindhoven, Pays-Bas
Site web : www.webador.fr

Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments présents sur le site (textes, images, logo, éléments graphiques, etc.) sont la propriété exclusive de Le Chineur du Passé Simple, sauf mention contraire.
Toute reproduction, représentation, modification, publication ou adaptation, même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.

Responsabilité

Le Chineur du Passé Simple s'efforce de fournir des informations fiables et actualisées sur son site. Toutefois, il ne saurait être tenu responsable d'éventuelles erreurs, omissions ou indisponibilités temporaires du service.

Des liens vers d'autres sites peuvent être proposés. Le contenu de ces sites externes n'engage pas la responsabilité de l'éditeur.

Protection des données personnelles

Les informations collectées via le site (formulaire de contact, commandes, newsletter, etc...) sont traitées dans un cadre strictement confidentiel.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant.

Pour exercer ce droit, contactez-nous à : contact@lechineurdupassesimple.fr

Aucune donnée personnelle n'est cédée ou vendue à des tiers.

Cookies

Le site peut utiliser des cookies à des fins de navigation ou d'analyse statistique. Vous pouvez configurer votre navigateur pour refuser les cookies.

Droit applicable

Les présentes mentions légales sont régies par le droit français. En cas de litige, les tribunaux du ressort du siège social de l'entreprise seront seuls compétents.